

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 février 2017  
Rapporteur :  
Monsieur Jean-Yves STANQUIC**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/02/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2017  
(accusé de réception du 07/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement**

**Partenariat avec l'association PAE TOGO dans le cadre de l'article L.1115-1-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales pour la réalisation de 5 forages et de 4  
réhabilitations dans les préfectures de Bassar et Dankpen au Togo, pour un montant de  
10.000 euros**

\*\*\*

Depuis la fin des années 2000, Quimper Communauté s'est engagé à accompagner des associations locales pour leurs projets de coopération internationale d'eau et d'assainissement, dans le cadre de la loi Oudin.

Ces dernières années, elle a accompagné des projets au Togo, Kenya, Haïti, Philippines et Madagascar en lien avec différentes associations.

L'association PAE Togo vient d'adresser un dossier pour la création de 5 forages et la réhabilitation de 4 forages dans les préfectures de Bassar et Dankpen. Le montant des travaux est estimé à 44 200 €. Les principaux partenaires financiers escomptés sont le Conseil Départemental du Finistère et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. La participation demandée à Quimper Bretagne Occidentale serait de 10 000 €.

Quimper Communauté et précédemment la ville de Quimper ont accompagné cette association depuis de nombreuses années sur d'autres projets similaires dans cette région du Togo.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer la convention pour la réalisation du programme de travaux.